

AVIS PUBLIC – APPEL D'OFFRES

DES SOUMISSIONS dans des enveloppes cachetées seront reçues au Centre administratif de la Municipalité de Saint-Christophe d'Arthabaska situé au 418, avenue Pie X, à Saint-Christophe d'Arthabaska, jusqu'à 14 h, heure locale en vigueur, le mercredi 13 avril 2022, relativement au projet suivant :

➤ **Réfection de la chaussée et réparation structurale d'un pontceau – Avenue Pie X – Saint-Christophe-d'Arthabaska**

Ne seront considérées que les soumissions préparées sur les formules fournies à cette fin par la firme Pluritec, et portant le numéro **1581789**.

Les documents de soumission seront disponibles à compter du 16 mars 2022 en s'adressant au Service électronique d'appel d'offres (SEAO) en communiquant avec un de ses représentants par téléphone au numéro 1 866 669-7326 ou au numéro 1 514 669-7326 ou en consultant le site Web www.seao.ca, en stipulant le numéro de référence inscrit sur SEAO. Les documents peuvent être obtenus au coût établi par le SEAO. Pour toute information additionnelle à ce sujet, veuillez entrer en communication avec M. Jonathan Lefebvre, ingénieur, au numéro de téléphone 819 692-1681 ou par courriel à j.lefebvre@pluritec.qc.ca.

Les soumissions devront être accompagnées d'une garantie de soumission représentant dix pour cent (10 %) du prix total soumis, sous forme de chèque visé tiré d'une banque à charte canadienne ou d'une caisse populaire ou lettre de garantie bancaire ou cautionnement d'une compagnie d'assurance détenant un permis d'assureur du Canada.

Chaque soumission doit être insérée dans une enveloppe portant la mention suivante :

➤ **Réfection de la chaussée – Avenue Pie X - Saint-Christophe-d'Arthabaska**

Seules les soumissions reçues avant 14 h, heure locale en vigueur, le mercredi 13 avril 2022, seront considérées.

Les soumissions seront ouvertes le même jour à 14 h au Centre administratif de la Municipalité de Saint-Christophe-d'Arthabaska.

La municipalité communiquera avec les soumissionnaires dans les jours suivant l'ouverture des soumissions pour leur communiquer les résultats.

La Municipalité de Saint-Christophe d'Arthabaska ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues ni à encourir aucune obligation ni aucuns frais d'aucune sorte envers le ou les soumissionnaires et se réserve le droit de passer outre à une irrégularité mineure dans le cas de la plus basse soumission.

DONNÉ À SAINT-CHRISTOPHE D'ARTHABASKA, 16 mars 2022.

M^e Katherine Beaudoin, avocate
Directrice générale et greffière-trésorière
Municipalité de Saint-Christophe d'Arthabaska